

TRENTE-ET-UNIÈME CONFÉRENCE DES REPRÉSENTANTS ET

5, 6, et 7 septembre 2023 à Apia (Samoa)

Point 9.4.2 de l'ordre du jour : Renforcer la gouvernance des océans

Objet du document :

1. Faire le point sur les travaux du PROE en matière de gouvernance des océans dans la région ;
2. Demander aux Membres d'approuver l'élaboration par le Secrétariat d'un cadre stratégique régional de gouvernance des océans pour le Secrétariat et ses Membres.

Contexte :

3. Malgré leur importance, les océans font face à des menaces sans précédent découlant des activités humaines. Leur santé et leur capacité à préserver la vie se dégradent à mesure de la croissance de la population mondiale et de l'extension des activités humaines.
4. Les changements climatiques endommagent les récifs coralliens et d'autres écosystèmes clés, la surpêche menace la stabilité des stocks de poissons, la pollution par les nutriments contribue à la création de zones mortes, et près de 80 % des eaux usées de la planète sont rejetées sans traitement.
5. Le Pacifique représente la moitié de l'océan mondial et abrite une grande diversité d'espèces marines, notamment des espèces emblématiques telles que les baleines et les dauphins, le dugong, les tortues marines, les requins et les raies, ainsi que de nombreux oiseaux de mer.
6. Cependant, bien que la région du Pacifique soit celle qui contribue le moins aux émissions de carbone, elle subit les effets négatifs des changements climatiques, de l'élévation du niveau de la mer et du réchauffement dangereux des eaux (causée par les changements climatiques), qui modifient les écosystèmes et les pêcheries, menaçant de ce fait la sécurité alimentaire et les moyens d'existence.
7. Les dirigeants et dirigeantes du Pacifique ont approuvé la Stratégie pour le continent du Pacifique bleu à l'horizon 2050 afin de montrer leur engagement en faveur de la protection des océans dans la région du Pacifique. La protection des océans et de l'environnement demeure l'un des principaux domaines thématiques de cette stratégie.
8. Conformément à la décision des dirigeants et dirigeantes du Pacifique sur la Stratégie 2050 et le Cadre pour les paysages océaniques du Pacifique, le Plan stratégique 2017-2026 du PROE donne la priorité à la protection de notre océan et des services qu'il fournit à notre Pacifique en tant que thème transversal intégré dans

les objectifs régionaux des programmes du PROE, d'où la priorité pour le Secrétariat de renforcer son rôle et ses efforts sur la gestion et la gouvernance durables de l'océan et de ses ressources dans notre région.

Le rôle du PROE dans la gouvernance des océans

9. Voici quelques-unes des principales activités et des principaux programmes mis en œuvre par le Secrétariat pour consolider la gouvernance des océans dans la région.
 - Aide à l'élaboration et à la mise en œuvre de cadres régionaux, dont le Cadre du Pacifique insulaire 2021-2025 pour la conservation de la nature et les aires protégées 2021-2025, un Pacifique plus propre 2025, le Plan d'action 2021-2030 pour les récifs coralliens du Pacifique, et l'examen régional des directives concernant les études d'impact sur l'environnement et l'évaluation environnementale stratégique à l'intention des États et territoires insulaires océaniques. Ces cadres et lignes directrices définissent tous les priorités liées aux océans et l'engagement des pays du Pacifique à travailler avec le Secrétariat et les partenaires à leur mise en œuvre.
 - Aide aux Membres pour réduire les pressions multiples sur les écosystèmes vulnérables des îles du Pacifique en appliquant des approches écosystémiques pour l'adaptation aux changements climatiques, y compris des solutions contre l'acidification des océans et l'élévation du niveau de la mer. Lancement des Plans d'adaptation nationaux pour les différents pays, qui intègrent l'approche écosystémique dans l'ensemble des solutions d'adaptation.
 - Aide à l'examen et à l'analyse de la législation nationale sur l'environnement afin d'intégrer les changements climatiques, en mettant l'accent sur la protection des côtes et du littoral.
 - Aide à la gestion et à la protection efficaces des écosystèmes marins et côtiers en vue de parvenir à des océans en bonne santé, favorisant le développement durable, et conformément aux engagements internationaux.
 - Réduire les effets néfastes des déchets grâce à une gestion du cycle de vie respectueuse de l'environnement, conformément aux cadres régionaux et internationaux convenus, dont le projet « Un Pacifique plus propre 2025 ».
 - Renforcer les systèmes nationaux de planification et de mise en œuvre du développement durable en multipliant les lignes directrices en matière d'évaluation environnementale, dont les études d'impact sur l'environnement, l'évaluation environnementale stratégique, ainsi que la planification et la cartographie géospatiales.
 - Aide aux Membres du Comité de négociation intergouvernemental en vue de l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin.
 - Prestation des fonctions de Secrétariat de la Convention de Nouméa, qui est un accords global légalement contraignant portant sur la protection, la gestion et le développement des environnements côtiers et maritimes de la région du Pacifique Sud. La Convention de Nouméa est la composante pour la région Pacifique du Programme pour les mers régionales du PNUE, qui vise à lutter contre la

dégradation accélérée des océans et des zones littorales de la planète par la gestion et l'exploitation durables des environnements marins et côtiers.

- Prestation des fonctions de Secrétariat de la Convention de Waigani, qui vise à réduire et à éliminer les mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et radioactifs, à réduire la production de déchets dangereux et toxiques dans la région du Pacifique et à veiller à ce que l'élimination des déchets dans la zone de la Convention se fasse d'une manière respectueuse de l'environnement.

10. Au niveau régional, le Secrétariat a continué à collaborer avec les partenaires régionaux et à fournir des conseils techniques au Bureau du Commissaire à la gouvernance de l'océan, dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie pour le continent du Pacifique bleu à l'horizon 2050 et du traité récemment adopté sur l'instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention sur le droit de la mer et portant sur la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale.

11. Le Secrétariat a mis en place un groupe de travail interne sur la gouvernance des océans, également connu sous le nom de « Blue Team » (équipe bleue), pour coordonner les travaux sur les océans, ayant une portée plus large. Toutefois, ce groupe doit être renforcé pour parvenir à une meilleure coordination des travaux sur les océans au sein du PROE afin d'améliorer la fourniture de services aux Membres, en collaboration avec les partenaires régionaux.

Renforcement de la gouvernance des océans au sein du PROE, et perspectives

12. Pour une gouvernance efficace des océans au sein du PROE, il est essentiel de parvenir à une meilleure coordination entre le Secrétariat, les Membres et les partenaires à tous les niveaux de la mise en œuvre des activités sur les océans dans le cadre du Plan stratégique du PROE, par le biais de ses projets et programmes.

13. Pour ce faire, il est proposé d'élaborer un cadre stratégique régional pour la gouvernance des océans en partenariat avec les Membres et en concertation avec les principaux partenaires, afin d'orienter le renforcement des capacités du PROE en matière de gouvernance et de gestion des océans (dont ses programmes et activités).

Recommandations :

14. La Conférence est invitée à :

- 1) **prendre acte** du travail abattu par le Secrétariat sur la gouvernance des océans au profit des Membres et de la région ;
- 2) **prier** le Secrétariat de mettre au point un cadre stratégique régional pour renforcer ses capacités en matière de gouvernance des océans, en concertation avec les Membres et les partenaires, dont le CORP.

3 juillet 2023